

# COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 22 novembre 2016

L'an **deux** mil seize

et le **vingt deux novembre**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire.**

**Présents :** M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, AMELOT, Mme RIVIERE, MM. GAURIER, BOURGERIE, POIGNOT, Mmes PORC, TINOCO, MM. DELARUE, LE BOUVIER.

Excusées : Mmes LEMAITRE, MERLET, GIRARD

Monsieur DELARUE a été nommé secrétaire de séance.

Madame LEMAITRE donne pouvoir à M. POTTIER

Monsieur POTTIER demande aux membres de Conseil Municipal de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le vote des délégués SMIRTOM en vue de la fusion de la commune nouvelle de la Ferté en Ouche au 1 janvier 2017. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Adhésion de la  
commune de  
**BEAUFAI** au 1<sup>er</sup>  
janvier 2017 au sein  
du SIVU

Monsieur le Maire informe qu'une étude a été faite par la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et de la Marche afin de vérifier la faisabilité de raccorder la commune de Beaufai à la station du S.I.V.U. Suite à cette étude Monsieur le Maire de Beaufai demande l'adhésion de sa commune au S.I.V.U.

Monsieur le Maire propose aux membres de conseil municipal de bien vouloir intégrer la commune de Beaufai au 1er janvier 2017 au S.I.V.U. du pays de l'Aigle.

Le conseil municipal émet 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. GUYET).

Autorise monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à ce dossier.

Adhésion de ST  
**MARTIN**  
**D'ECUBLEI** au 1<sup>er</sup>  
janvier 2017  
au sein du SIVU

Monsieur le Maire informe que la communauté de Saint Martin d'Ecublei a demandé à intégrer le S.I.V.U. du pays de l'Aigle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur GOUSSIN, le Président du S.I.V.U. indique qu'il n'y a pas d'opposition à l'intégration de la commune au sein du syndicat.

Monsieur le Maire propose aux membres de conseil municipal de bien vouloir intégrer la commune de Saint Martin d'Ecublei au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au S.I.V.U. du pays de l'Aigle.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à ce dossier.

**PRIMES  
ANNUELLES  
2016**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les montants des primes annuelles attribuées traditionnellement au personnel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer une prime à :

Mme PAIS DE ALMEIDA (née ILLAND) Lucie

M. BOEDARD Joël

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016

**INDEMNITE  
GARDIENNAGE  
DES  
EGLISES**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les indemnités de gardiennage des églises de St Michel et de Thubeuf.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par POUR à l'unanimité, décide d'attribuer les indemnités suivantes :

◇ Mme LE BOUVIER Nathalie 210 euros

◇ Mme GUERIN Marie-Claire 210 euros

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2016

**Classement chemins  
ruraux en voies  
communales**

**Tableau classement  
voies communales**

Monsieur le Maire propose que l'ensemble des chemins ruraux revêtus soient classés en voies communales et entre dans le domaine public de la commune.

**Considérant** que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 modifié

le conseil municipal se prononce pour le classement en voies communales des chemins ruraux tel que figurant au tableau ci-dessous et charge M. le Maire de prendre un arrêté de classement.

**Classement des chemins ruraux en voies communales**

<i>Ancienne Appellation</i>	<i>Nouvelle Appellation</i>	<i>Origine</i>	<i>Extrémité</i>	<i>Longueur (m)</i>	<i>Dénomination pour adresse</i>
VC 1	VC 1	RD 293	Limite Commune	65	De la RD 293 vers Thubeuf
VC 2	VC 2	RD 293	VC 102	325	De la RD 293 vers LD « Le Hamel » « La Mercerie »
VC 3	VC 3	RD 293	VC 215	1385	De la Rd 293 vers LD « La Sablonnière »

VC 101	VC 101	RD 293	RD 926	845	De la RD 293 vers LD « La Corne »
VC 201	VC 201	RD 929 B	RD 293	1492	De la RD 926 à la RD 293 en passant par le LD « La grande Ferme »
VC 202 A	VC 202 A	RD 293		320	De la RD 293 vers LD « Le Val Sud »
VC 202 B	VC 202 B	VC 202 A		80	Du VC 202 A vers LD « Le Val Ouest »
VC 203	VC 203	RD 293		420	Lotissement des Bruyères
VC 204	VC 204	RD 665		580	De la RD 665 vers LD « Les Lucas »
VC 205	VC 205	VC 214		920	De la VC 214 vers LD « La Bulnelière »
VC 206	VC 206	RD 926		120	De la RD 926 B vers LD « Les Fichets » « Laissard »
VC 207	VC 207	VC 101		195	Du VC 101 vers LD « Le Tremblai »
VC 208	VC 208	RD 293		120	De la RD 293 LD « Le Bois Hamery »
VC 209	VC 209	RD 926	Limite commune	105	De la RD 926 B vers LD « Le Bois Aulard »
VC 210	VC 210	RD 293	VC 212	268	De la RD 293 vers LD « Les Saussettes »
VC 211	VC 211	VC 209	Limite commune	125	Prolongement du VC 209 vers le LD « La Pichotière »
VC 212	VC 212	RD 665	VC 205	330	De la RD 665 vers LD « La Boulas »
VC 213	VC 213	RD 293	Limite commune	54	De la RD 293 vers LD « Belzaise »
VC 214	VC 214	RD 665	VC 205	355	De la RD 665 vers LD « Le Bois Heux »
VC 215	VC 215	VC 3		93	Du VC 3 vers limite commune
VC 216	VC 216	RD 293		275	De la RD vers LD « Le Tremblai »
VC 217	VC 217	RD 926		125	De la RD 926 B vers LD « Le Laimé » (ancienne RD 665)
VC 218	VC 218	RD 293		55	De la RD 293 à limite commune
VC 219	VC 219	RD 666		90	De la RD 666 vers LD « Les Rechins »
VU 1	VC 301	RD 293	VC 302	290	Rue des petits Champs
VU 2	VC 302	VC 301	VC 216	115	Rue Doncaster
VU 3	VC 303	RD 293		130	Allée des petits Champs
VU 4	VC 304	RD 293		40	Rue de l'Ecole
			<b>TOTAL</b>	<b>9317</b>	

### Vote:

Cette décision conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur des voies communales à **9317 mètres**. Le conseil municipal demande à ce que ce nouveau linéaire de voies communales soit pris en compte pour le calcul des dotations de l'état à la commune de Saint Michel Thubeuf.

Vote des délégués  
SMIRTOM en vue  
de la fusion de la  
Commune Nouvelle  
de la Ferté en Ouche

Monsieur le Maire notifie au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les délégués SMIRTOM en vue de la fusion au 1 janvier 2017 avec la commune nouvelle de la Ferté en Ouche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de nommer en tant que délégués :

M. POIGNOT Daniel

M. DELARUE Dominique

## Communication

Monsieur le Maire informe que le Duathlon aura lieu le 9 avril 2017 et indique que les organisateurs recherchent des signaleurs. Cette année est prévu environ 120 équipes. Le circuit reste identique à celui de l'année précédente.

Comme chaque année pour le Téléthon, les cyclotouristes vont passer dans les mairies du Pays de l'Aigle le samedi 3 décembre pour recueillir les dons qui auront été déposés et récupérer les téléphones portables usagés. Ils passeront à Saint Michel Thubeuf à 9 h 05.

Monsieur le Maire notifie aux membres du Conseil Municipal que pour la banque alimentaire du 25 et 26 novembre, il manque des bénévoles.

Monsieur le Maire dit qu'il a assisté à une réunion PLUI sur le développement économique.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau courrier a été fait pour essayer de solutionner le problème d'internet sur la commune.

## Tour de Table

Monsieur DELARUE demande où en est l'enfouissement de réseau afin d'étudier les candélabres que la communes va mettre (hauteur ...).

Monsieur le Maire répond que le projet suit son cours.